



DE BOURGES

5, Boulevard Clémenceau  
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25  
Fax : 02.48.65.50.27  
Email : [cgt.ul.bourges@wanadoo.fr](mailto:cgt.ul.bourges@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Madame la Préfète du Cher

Préfecture du Cher  
B.P. 624

18014 Bourges cedex

Vos références : N°C/ 391/2004/A2

Madame la Préfète,

Vous venez de nous adresser une demande d'autorisation pour déroger, au repos dominical et des jours fériés, émanant de la société Bouygues Télécom.

Au regard des justificatifs fournis par cette société pour demander cette dérogation, nous tenons à vous faire part d'un certain nombre de remarques.

En effet,

- Si nous comprenons aisément que certains secteurs, aient une activité les jours fériés et dimanches, notamment dans le cadre de la continuité de services publics, **nous ne voyons pas en quoi l'activation de forfaits téléphoniques, les dimanches et jours fériés, soit vitale.**
- Justifier cette demande par l'argument, qu'un nombre important de salariés de cette société travaille sur cette activité, ne peut également nous satisfaire, car la société Bouygues Télécom qui vient d'absorber Infomobile, a décidé de réorganiser son service activation en le dispatchant sur plusieurs de ses sites.
- Dans les sites Bouygues Télécom, les dimanches et jours fériés ne sont pas travaillés.

Nous vous informons donc, **que nous émettons un avis défavorable à cette demande.**

Veillez agréer, Madame la Préfète, nos salutations distinguées.

Pour l'Union Locale  
des Syndicats CGT de Bourges  
le Secrétaire Général

Michel Charton